

# Les vins de Faugères testent les cépages Bouquet

L'appellation Faugères engage un programme expérimental collectif qui vise à évaluer le potentiel de deux variétés résistantes Bouquet en vue de les intégrer dans le cahier des charges.

Par Michèle Trévoux Le 28 avril 2022

[Lire plus tard](#)

[Partage](#)



Dès 2011, le cahier des charges de l'AOP Faugères a introduit des mesures agroécologiques. - crédit photo : DR

# F

augères est la première appellation du Languedoc qui introduit dans

son vignoble les cépages résistants développés par Alain Bouquet. Ce vendredi 22 avril, deux viticulteurs de l'appellation ont planté, à titre expérimental, 3000 pieds de 3179, une variété Bouquet qui figure parmi les 7 actuellement en expérimentation vigneronne dans le vignoble languedocien.

*« Nous innovons sur la base de ce que fait la paysannerie depuis la nuit des temps : sélectionner les variétés les plus adaptées à nos objectifs et à notre milieu par le biais de croisements naturels qui, pour la vigne, prennent des décennies »* explique Jérôme Salles, viticulteur bio à Roquessels depuis 2001.

*« Ce travail de longue haleine a été mené par Alain Bouquet à partir de nos cépages renommés. Avec le syndicat, nous avons participé à de nombreuses dégustations organisées par l'Inrae et les Chambres d'agriculture. Parmi les variétés durables de Bouquet qui sont disponibles à l'expérimentation, nous avons opté pour celles qui sont issues d'un parent Grenache. Clairement, celle que nous plantons aujourd'hui remportait tous les suffrages en dégustation. Maintenant, nous allons voir ce qu'elle donne chez nous ! »*, poursuit Jérôme Salles , réalisant un essai sur 24 ares.

Un programme expérimental collectif sur 1,2 ha

Comme lui, Jacques Chabbert s'est déjà lancé dans l'aventure. Ces deux viticulteurs pionniers seront rejoints dès l'année prochaine par quatre autres producteurs de l'appellation, également engagés dans cette expérience collective. Ils planteront cette même variété ainsi que la 3176, toujours à base de de grenache, afin de comparer ces deux obtentions.

La surface totale du vignoble résistant à Faugères sera ainsi portée à 1,2 ha. *« L'implication de ces 6 viticulteurs garantit des conditions optimales de suivis agronomiques et de vinification à même d'évaluer le potentiel de ces cépages sur notre terroir spécifique de schistes, en vue de l'intégrer au cahier des charges de l'appellation »*, indique Marie Corbel, la directrice de l'ODG.

Le syndicat de l'appellation est chargé d'en assurer le suivi dans le cadre d'un protocole très encadré (Oscar Oc), porté par le CIVL, sous l'égide de

l'Inrae et l'IFV et avec le soutien des Chambres d'agriculture et de la Région Occitanie. Dès 2025, les premiers vins pourront être dégustés et commercialisés en vin de France.



## Plus de 50 % des surfaces en bio



Cette initiative s'inscrit dans la démarche du cru Faugères, résolument engagé dans la transition agro-écologique. Dès 2011, le cahier des charges de l'AOP Faugères a introduit des mesures agroécologiques. Aujourd'hui, plus de 50 % des surfaces du vignoble sont cultivées en bio et 83 % des vigneronns ont contractualisé au moins un engagement environnemental qui va au-delà de ce cahier des charges.

Initiative inédite en France, le 29 août 2019, les vigneronns ont associé les sept communes de l'aire d'appellation dans leur démarche, les appelant à signer une lettre d'engagement, marquant leur volonté d'appuyer les vigneronns dans les actions agro-environnementales.

Tags : [Languedoc](#) [Faugères](#) [Cépage colle](#) [Vinification](#) [cahier des charges](#) [Cépages résistants](#) [Environnement](#) [Dégustation](#) [France](#) [Occitanie](#) [Dégustation](#) [Vin de France](#)